



# LYCÉE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND

## CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE N°2 DU 26 NOVEMBRE 2019

2 RUE PIERRE SÉMARD  
B.P. 3126 – 27031 EVREUX Cedex  
02.32.23.69.00 \* 02.32.23.69.20  
E.MAIL : 0270016W@ac-rouen.fr

**Nombre de membres titulaires : 26**

Nombre de présents titulaires : 15

Nombre de présents remplaçants : 2

Quorum: 14

**Membres présents :**

**Membres de l'établissement siégeant de droit :** M. Jean-Michel DIOT, M. Frédéric LEVASSEUR, Mme Florence DAMERON, Mme Catherine QUENEUILLE

**Personnalité qualifiée :** M. Maurice ALAZET

**Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :** Mme Sophie BIZEUL, Mme Jessica JANAS, M. Arnaud LUBAT, Mme Mélanie ORDONNEZ, M. Vincent ROUEN, Mme Christelle JEANNE, Mme Audrey MAZOYER

**Représentants des parents d'élèves :** M. Christian JOURDAIN,

**Représentants des élèves :** M. Adrien DEMEE, M. Nolan SANSON

**Membres excusés :**

Mme Karène BEAUVILLARD, représentante de la collectivité de rattachement

Mme Chantal NUGUES-VILETTE, représentante de la collectivité de rattachement

Mme Ingrid MARC, Mme Angélique MOULAI, Mme Marie-Pierre ALEMAO, représentantes des parents d'élèves

**Membres absents :**

M<sup>me</sup> Patricia LEON, représentante de la Commune

M. Michel MOLINA, représentant de l'agglomération

Mme Karima GARCIA-ACOSTA, M. Corentin ROY, représentants des personnels d'enseignement

M. Valère BLONDEAU, M. Anthony LETERTRE, M. Rayan EL HARAK, représentants des élèves

**Nature des questions traitées :**

Pages  
de 1 à 8

I -	CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II -	AFFAIRES FINANCIERES	3/4
III	ORGANISATION SCOLAIRE	4/5
IV -	QUESTIONS DIVERSES	5

Le secrétaire de séance



Mme Sophie BIZEUL

Le Proviseur



Le Proviseur ouvre la séance à 17h35, en présence de 15 membres pourvus d'une voix délibérative. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Il signale la présence de M. Maurice ALAZET, nouvelle personnalité qualifiée.

Il présente également les excuses des personnes empêchées.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance dans le collège des Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation : Mme Sophie BIZEUL, Représentante élue des Personnels d'enseignement et d'éducation se porte volontaire.

Le Proviseur donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

Le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

Votants : 15	Abstentions :	Bulletins nuls : 0
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

## **I - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07/11/19**

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur ROUEN fait état d'une erreur dans le procès-verbal concernant la présence de Mme CASSOUX et non pas de Mme LEPREVOST.

Le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal avec le correctif :

Votants : 15	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **II – LES AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **1. CONVENTIONS- MARCHES**

#### **• Convention avec Artisans du Monde.**

Madame la Secrétaire Générale- Agent comptable, sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Chef d'établissement signer la convention de prestation de services avec l'association « Artisans du Monde ». Cette convention régit le déplacement de personnes d'Artisans du Monde pour présenter le concept aux élèves de gestion administration à l'aide d'une vidéo et de documentation. Le montant s'élève à 80 €.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 15	Abstentions :	Bulletins nuls : 0
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**T**

[Acte n° 2020/16](#)

#### **• Marché transport**

Une seule entreprise a répondu à la consultation : KEOLIS. Le marché est donc attribué à cette entreprise au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec une augmentation des tarifs.

Madame la Secrétaire Générale- Agent comptable, sollicite donc les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Chef d'établissement de signer ce nouveau marché.

L'autorisation est soumise au vote :

Votants : 15	Abstentions :	Bulletins nuls : 0
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**T**

[Acte n° 2020/17](#)

**La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

En ce qui concerne les devis pour les sorties déjà prévues (Bruxelles par exemple), Mme DAMERON vérifiera si les devis restent valables ou s'ils seront soumis à la nouvelle tarification.

*Départ de deux élèves*

## 2. PROJET DE BUDGET DU LYCÉE PROFESSIONNEL (EXERCICE 2020)

Madame la Secrétaire Générale-Agent comptable, présente l'ensemble du budget aux membres du Conseil d'Administration.

Elle rappelle en introduction les principes budgétaires (document transmis aux membres).

Elle présente ensuite le Rapport de présentation du budget 2020 (document transmis aux membres).

Elle explique notamment que la légère hausse de la DGF 2020 est liée aux effectifs.

- Elle précise que le budget prévisionnel du lycée professionnel A.BRIAND s'élève à 235 608.77€ en dépenses et 233 217.96€ en recettes. La différence de 2 390€ s'explique par les amortissements qui n'abonderont pas le fond de roulement.
- Activités pédagogiques :
  - Taxe d'apprentissage en baisse
  - Crédits par matières renouvelés
  - A rajouter au budget : 6000€ pour l'achat de matériel informatique et 4000€ pour l'aménagement d'une salle « flexible » (prélèvements sur fonds de roulement)
  - Suite aux réformes et changement de programmes, un budget de 800€ est prévu pour livres de français en 13ADP

Madame la Secrétaire Générale-Agent comptable, précise qu'à la demande du CA, le budget proposé sera modifié et les dépenses seront portées à 245 608,77€ avec un prélèvement sur fond de roulement de 10 000€ correspondant aux dépenses de matériel informatique et à l'aménagement d'une classe flexible tel que sollicité par le CA.

Le projet de budget 2020 du lycée professionnel ainsi abondé est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Votants : 13

Abstentions : 1

Bulletins nuls : 0

Pour : 12

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

**T**

[Acte n° 2020/15](#)

**Le budget est adopté à la majorité des membres présents.**

### ORGANISATION SCOLAIRE

#### Modification du règlement intérieur

Monsieur le Proviseur présente l'avenant au règlement intérieur qui a été préalablement étudié et approuvé par le CVL. La phrase « l'usage des téléphones dans leurs fonctions sonores est interdit dans les couloirs, au restaurant scolaire et dans les vestiaires du gymnase » sera remplacée par « les appels et conversations vidéo sont interdits dans les locaux, les autres usages du téléphone sont autorisés avec écouteurs au restaurant scolaire, dans les vestiaires du gymnase et dans les couloirs ».

Monsieur le Proviseur précise que cette proposition d'avenant devra également être votée par le Conseil d'Administration du lycée général pour être adoptée définitivement.

La proposition d'avenant au règlement intérieur est soumise aux votes :

Votant : 15

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 15

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

**T**

**Acte n° 2020/18**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

## **Contrats d'apprentissage**

Monsieur le Proviseur informe les membres du conseil que la loi sur les contrats d'apprentissage a été modifiée.

Par conséquent, une Unité de Formation d'Apprentis (UFA) va ouvrir sur le lycée A. Briand. Cette UFA sera rattachée au CFA académique.

La loi Pénicaud qui est entrée en application en 2019, permet aux jeunes âgés de 30 ans maximum de choisir le statut élève ou apprenti. Cette loi leur laisse plus de liberté pour choisir leur avenir professionnel.

Monsieur le Proviseur Adjoint ajoute que l'apprentissage est une solution contre le décrochage scolaire.

D'autre part, il explique qu'un contrat d'apprentissage pour un élève de logistique redoublant serait en cours de finalisation. L'alternance proposée par l'entreprise serait de 3 jours en entreprise et 2 au LP. Le contrat sera signé avec le CFA académique, l'élève serait intégré au LP et 50h seraient financées via le GIP par le CFA pour accompagner l'élève. Cet accompagnement serait effectué par un ou plusieurs enseignant(s) volontaire(s) de l'établissement. Ces heures seront payées en heures supplémentaires.

Monsieur ROUEN s'inquiète du statut de l'enseignant si plusieurs élèves sont en alternance dans une classe. Monsieur le Proviseur lui répond que la mission de service public concerne la formation initiale et continue, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprentis.

Madame BIZEUL demande quelle est la personne qui va assurer le suivi en entreprise.

Monsieur le Proviseur lui répond qu'il y aura une personne référente dans l'établissement. Il précise également que les apprentis seront en entreprise durant les vacances scolaires.

## **III – QUESTIONS DIVERSES**

Problèmes de chauffage au rez de chaussée :

Madame la secrétaire Générale- Agent comptable répond que la demande d'installation de radiateurs supplémentaires est à faire prioritairement auprès de la Région, mais cette question sera étudiée en urgence par les services techniques.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.**